

**ALLOCUTION DU SECRETAIRE GENERAL DU MINISTERE DES
FORETS ET DE LA FAUNE A L'OCCASION DE LA CONFERENCE
SUR « METHODES DES EMPREINTES GENETIQUES ET
ISOTOPIQUES – QUELQUES OUTILS PRATIQUES POUR VERIFIER
L'ORIGINE DECLAREE DU BOIS »**

ESCHBORN, le 03 NOVEMBRE 2010

MESSIEURS LES REPRESENTANTS DE LA GTZ
MESSIEURS LES REPRESENTANTS DE WWF
MESDAMES ET MESSIEURS,
CHERS PARTICIPANTS,

L'honneur m'échoit ce jour, de prendre la parole devant ce parterre d'imminents scientifiques, pour exprimer en quelques mots l'intérêt de la participation du Cameroun à la présente conférence, et transmettre par la même occasion la reconnaissance des autorités de mon pays pour avoir été associées, à cette innovante initiative qui porte sur les « Méthodes des empreintes génétiques et isotopiques - Outils pratiques pour vérifier l'origine déclarée du bois »

Je voudrai tout d'abord saisir cette opportunité pour transmettre aux organisateurs de la conférence mes chaleureuses salutations ainsi que celles de mon ministre qui suit avec une attention particulière tout ce qui se fait pour l'amélioration de la gouvernance forestière au Cameroun.

Mesdames Messieurs,

Le Cameroun a signé le 06 octobre 2010, l'Accord de Partenariat Volontaire sur l'application des législations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux avec l'Union européenne (APV/FLEGT), après plus de deux années intenses de négociation.

L'APV ainsi signé, instaure entre le Cameroun et l'Union européenne, un Régime d'autorisation FLEGT qui régira désormais les exportations de bois en provenance du Cameroun vers l'Union européenne. Il s'agit non seulement d'un engagement à lutter contre l'exploitation forestière illégale dans les forêts camerounaises, mais aussi de mettre fin au commerce des produits de cette exploitation illicite qui en est le véritable catalyseur ; car il faut bien reconnaître

que les exploitants forestiers illégaux ne persistent dans cette voie que parce qu'ils trouvent des partenaires commerciaux.

Ce défi à double facettes exige que des mesures appropriées soient prises pour y faire face, et nous pouvons déjà nous féliciter de ce que les mesures d'accompagnement dont certaines sont indiquées dans l'accord, commencent à se mettre en place. C'est par exemple le cas du Projet sur la mise en place d'un nouveau système de traçabilité du bois au Cameroun financé par l'Union Européenne, qui a démarré en Avril 2010 et se poursuit sereinement sur le terrain.

Ce projet sur lequel reposera pour l'essentiel le système de vérification de la légalité des bois au Cameroun, a la lourde responsabilité de mettre sur pied un mécanisme qui permette de suivre le bois depuis la forêt jusqu'au port d'exportation en passant par les usines transformation et le transport. Si on tient compte de l'étendue du territoire forestier Camerounais, et surtout de l'éloignement des principales zones d'exploitation par rapport aux différents points d'embarquement du bois à l'exportation, on se rend à l'évidence de l'ampleur de la tâche à abattre, et par voie de conséquence du déficit à relever.

Le projet sur les « Méthodes des empreintes génétiques et isotopiques - Outils pratiques pour vérifier l'origine déclarée du bois » dont les résultats seront délivrés lors de la présente conférence vient aussi à point nommé et contribuera certainement à relever ce déficit. Il faudrait rappeler ici que le Cameroun a été associé à ce projet dès le début de son lancement, et y avait adhéré sans réserve. Deux de nos cadres ont été envoyés pour suivre de près le projet en Allemagne, ce qui devrait nous permettre à terme d'en tirer le meilleur profit.

MESDAMES ET MESSIEURS

Le Cameroun, tout comme les autres pays du bassin du Congo fondent beaucoup de d'espoir sur les « Méthodes des empreintes génétiques et isotopiques - Outils pratiques pour vérifier l'origine

déclarée du bois » dès lors qu'ils sont tous parties prenantes au processus FLEGT. Le déficit est d'autant plus grand pour le Cameroun qu'il constitue un couloir de transit pour le bois de pays voisins, avec des risques importants de mélange de produits. La traçabilité de tous ces bois se doit donc d'être assurée sans faille.

Au Cameroun, tous les acteurs du secteur forestier ont souscrit à la gestion durable des forêts. Ils ont été associés étroitement au processus de négociation de l'APV/FLEGT et attendent tous le démarrage effectif de sa mise en œuvre qui va intervenir dans un contexte de révision de la loi sur les forêts et des textes réglementaires subséquents en cours.

Dans ce sillage, nous envisageons de revisiter la « stratégie nationale du contrôle forestier » qui doit prendre en compte la nouvelle donne introduite par l'APV/FLEGT, et j'espère que les nouvelles techniques de traçabilité du bois qui seront rendues publiques lors de la présente conférence seront d'un apport déterminant et permettront de conduire à bien le régime d'autorisation FLEGT qui va se mettre en place progressivement au Cameroun.

C'est sur cette note d'espoir que je souhaite bon vent aux « Méthodes des empreintes génétiques et isotopiques - Outils pratiques pour vérifier l'origine déclarée du bois »

Vive la Coopération internationale,

Je vous remercie.